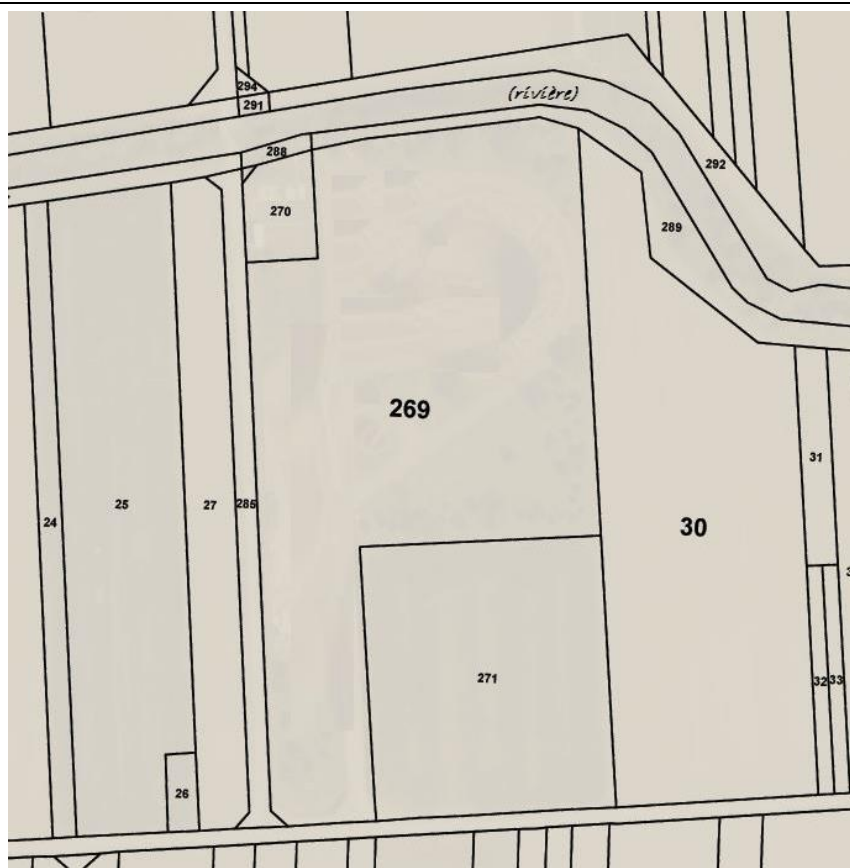




## SITUATION DE LA PARCELLE N°269 EN SECTION 72 du BAN DE NIEDERNAI



### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### **Modalité de retrait du formulaire**

Le formulaire de candidature sera transmis sur simple demande adressée au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn, par courrier postal ou par email à [sivom@sivom-ehn.fr](mailto:sivom@sivom-ehn.fr), ou disponible en mairie de Niedernai.

#### **Modalités de dépôts des candidatures**

La candidature, qui peut être matérialisée au moyen du présent formulaire dûment complété ou reproduit sur papier libre, est à adresser sous pli cacheté à :

M. le Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn  
38 rue du Maréchal Koenig – CS 79 - 67212 OBERNAI

#### **Critères de sélection des candidatures**

Les critères de sélection des candidats sont fixés comme suit :

N°	Critères	Nombre maximum de points
1	Critère de proximité : Le siège de l'exploitation candidate est situé dans la Commune de : - Niedernai (30 points) - Meistratzheim (20 points) - Obernai (10 points) - Autres (0 point)	30 points
2	Appréciation du plan de rotation de cultures envisagé	20 points
3	Taille de l'exploitation : - 0 - 50 hectares : 15 points - 51 - 75 hectares : 10 points - > 100 hectares et plus : 0 point	15 points
4	Mode de production agricole : - Agriculture biologique (30 points) - Agriculture raisonnée (15 points) - Autre (0 point)	30 points
5	Autre intérêt de la candidature	5 points